Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20261109-2026D97-DE

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le neuf novembre,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Jérôme BLINO, Maire
Date de convocation du conseil municipal : mardi 03 novembre 2026

Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 24 - Votants : 27

PRESENTS : Mme Annick ADVENARD - Mme Catherine ALBARET - Mme Stéphanie BAHOLET - M. Jérôme BLINO – M. Stéphane BOULLARD - M. Maxime BOULLARD - Mme Karine BRÛLÉ - Mme Tiphaine CHATAL - M. Julien CHESNIN - Mme Emilie CHESNIN - Mme Adélaïde DAVID - M. Jérome DOUET - M. Dominique FILLOUX - Mme Nathalie GRUEL - Mme Béatrice KEERLE - M. Xavier LOGODIN - M. Laurent LORJOUX - M. Xavier MORICET - M. Christophe PALOU - M. André PÉDRON - Mme Jocelyne PHILIPPE - M. Olivier THERAUD - Mme Aurore TROFFIGUÉ - Mme Céline VIROT

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Karen GARABEDIAN-LE MEUR - M. Pierre-Marc GIROT - M. Eric ROZÉ

POUVOIRS : Mme Karen GARABEDIAN-LE MEUR (Pouvoir à Mme Aurore TROFFIGUÉ) - M. Pierre-Marc GIROT (Pouvoir à Mme Stéphanie BAHOLET) - M. Eric ROZÉ (Pouvoir à M. Jérôme BLINO)

Secrétaire de séance : M. Maxime BOULLARD

Délibération n°2026D97 : Lotissement de La Boissière – Locatif social – Proposition de nom pour la résidence

Rapporteur M. Christophe PALOU, Adjoint à l'urbanisme

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'organisme Aiguillon Construction projette la réalisation d'une opération **comprenant 6 maisons individuelles superposées en locatif social** au sein du lotissement de La Boissière situé 31 Rue des Camélias à NIVILLAC.

Dans ce cadre, il souhaite associer le conseil municipal au choix du nom de la résidence.

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des membres présents, de la commission urbanisme réunie le 1er octobre 2026, il propose à l'assemblée que cette résidence soit dénommée « Résidence Les Camélias ».

L'adresse de cette résidence serait donc la suivante : Résidence Les Camélias – Appartement (A-B-C-D-E-F) – 31, Rue des camélias – 56130 NIVILLAC

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20261109-2026D97-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la dénomination « Résidence Les Camélias » pour l'opération comprenant 6 maisons individuelles superposées en locatif social au sein du lotissement de La Boissière situé 31 Rue des Camélias à NIVILLAC.
- **Dit** que l'adresse de cette résidence sera la suivante : **Résidence Les Camélias – Appartement (A-B-C-D-E-F) – 31, Rue des camélias – 56130 NIVILLAC**
- **Charge** le Maire de signer les pièces afférentes

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Maxime BOULLARD

Le Maire,
Jérôme BLINO



